

# Ordre du jour

## CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 30 juin 2021 à 18 h 30  
Palais des sports – impasse Michéo  
salle de tennis de table

### Points à l'ordre du jour

1.	INFORMATION PORTANT SUR LE RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA COMMUNE DE LA TRINITÉ
2.	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE COORDINATION DES INTERVENTIONS DE LA POLICE MUNICIPALE ET DES FORCES DE SÉCURITÉ DE L'ÉTAT
3.	SIGNATURE D'UN PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE DE RAPPEL A L'ORDRE
4.	SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ENTRAÎNEMENT DES EQUIPES CYNOTECHNIQUES AVEC LA GENDARMERIE NATIONALE
5.	INSTAURATION D'UNE AMENDE ADMINISTRATIVE D'UN MONTANT DE 500 EUROS MAXIMUM POUR TOUT MANQUEMENT A UN ARRETE DU MAIRE PRESENTANT UN RISQUE POUR LA SECURITE DES PERSONNES ET AYANT UN CARACTERE REPETITIF OU CONTINU
6.	INSTAURATION D'UNE ASTREINTE D'UN MONTANT DE 500 EUROS PAR JOUR ET PLAFONNEE A 25.000 EUROS EN CAS DE NON-RESPECT DES OBLIGATIONS IMPOSEES PAR LES DISPOSITIONS DU CODE DE L'URBANISME
7.	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT ENTRE LA GARDERIE NATURE ET LA POLICE MUNICIPALE POUR LA SURVEILLANCE DES PARCS NATURELS DEPARTEMENTAUX DES ALPES-MARITIMES
8.	INSTAURATION D'UNE ASTREINTE JOURNALIÈRE D'UN MONTANT DE 100 EUROS EN CAS DE NON-EXÉCUTION D'UNE MISE EN DEMEURE RELATIVE A L'OBLIGATION DE DEBROUSSAILLEMENT
9.	MISE EN ŒUVRE D'AMENDES ADMINISTRATIVES POUR LES DEPÔTS DE DECHETS SUR LA VOIE PUBLIQUE
10.	INSTAURATION D'UNE ASTREINTE JOURNALIÈRE D'UN MONTANT DE 50 EUROS A L'ENCONTRE DES PROPRIÉTAIRES DE VÉHICULES, ENTREPOSÉS SUR LE DOMAINE PUBLIC OU SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE, PRÉSENTANT UN RISQUE POUR LA SÉCURITÉ DES PERSONNES, L'ENVIRONNEMENT OU LA SALUBRITÉ PUBLIQUE,
11.	INSTAURATION D'ASTREINTES JOURNALIÈRES D'UN MONTANT DE 500 EUROS OU 1.000 EUROS, EN MATIÈRE DE POLICE DES ÉDIFICES MENAÇANT RUINE (EMR), TOUS PERILS
12.	INSTAURATION D'UN FORFAIT POUR IVRESSE PUBLIQUE ET MANIFESTE SUR LA VOIE PUBLIQUE

13.	<b>INSTAURATION D'UNE ASTREINTE JOURNALIÈRE D'UN MONTANT DE 500 EUROS EN MATIÈRE DE POLICE DES ETABLISSEMENTS REÇEVANT DU PUBLIC (ERP)</b>
14.	<b>INSTAURATION D'UNE ASTREINTE JOURNALIERE D'UN MONTANT DE 200 EUROS PAR PUBLICITE, ENSEIGNE, PRÉ-ENSEIGNE EN INFRACTION AUX DISPOSITIONS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT</b>
15.	<b>INSTAURATION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE DES DEBITS DE BOISSONS ET D'UNE AMENDE ADMINISTRATIVE D'UN MONTANT MAXIMAL DE 500 EUROS – APPLICATION DE LA LOI 2019-1461 DU 27 DECEMBRE 2019</b>
16.	<b>DEMANDE DE SUBVENTION FIPD RELATIVE A L'ACTION : MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX D'INTÉRÊT GÉNÉRAL</b>
17.	<b>DEMANDE DE SUBVENTION FIPD RELATIVE A L'EGALITE FILLES / GARÇONS DES ECOLES MATERNELLES</b>
18.	<b>DEMANDE DE SUBVENTION FIPD RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, DEVOIR DE MEMOIRE VISITE DU « CAMP DES MILLES »</b>
19.	<b>DEMANDE DE SUBVENTION FIPD RELATIVE A LA PREVENTION DANS LES MEDIAS ET LES RESEAUX SOCIAUX A DESTINATION DES ECOLIERS TRINITAIRES</b>
20.	<b>DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS AU SEIN DU COLLÈGE PROXIMITÉ DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE PROXIMITÉ DE LA METROPOLE NCA</b>
21.	<b>MODIFICATION DU TARIF DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)</b>
22.	<b>BILAN DES OPÉRATIONS FONCIÈRES POUR L'ANNEE 2020</b>
23.	<b>MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT EN MATIÈRE D'INTERMEDIATION LOCATIVE</b>
24.	<b>AMÉNAGEMENT DE L'AXE DU LAGHET – PHASE 1 : MISE EN PLACE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME</b>
25.	<b>CHANGEMENT DE DÉNOMINATION DU JARDIN « LI BELLI FLOU » EN JARDIN « NADINE MENARDI »</b>
26.	<b>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DE LA VILLE ÉTABLI PAR LE TRÉSORIER</b>
27.	<b>ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE</b>
28.	<b>AFFECTATION DU RESULTAT 2020 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE</b>
29.	<b>ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022</b>
30.	<b>FIXATION DU PRIX DES REPAS DES USAGERS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE RELEVANT DE REGIMES SPECIAUX</b>
31.	<b>APPEL A PROJETS (AAP) DE PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES COMMUNES DE LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR – EDITION 2021</b>
32.	<b>MODIFICATION DE LA CONVENTION FINANCIÈRE AVEC LE SIVOM VAL DE BANQUIÈRE</b>